



Bap Lan mil Sept Cens

Avant neuf heures ¹²

Jour du Mois de Juillet

des baptêmes Catherine

Troisième Laporte née le même jour fille légitime et naturelle à
feuilles Jean et Marie Vigoureux le père et Marie Labourens du

Village de Vitruquet par. de Vitru. Son parrain a été Jean
de Goudières curier du Marais de Langlade par. de Stes
Genievres. La Marquise Catherine. du village

de Buffers par. de Laram en Arvergne. Jnts Guille. Douragues
mrs Morenhat d'Artruquet et Jérome Goudat d'Artru
qui ayent parrains sont sans signés de la requir. Comptes en

Mariage

Lan mil Sept Cens quatre cent et la vingt première jour du mois
de Juillet avec la publication d'un ban du futur mariage entre
La Dlle Catherine Rose et demoiselle Jeanne Thérèse Beldet faites
auprès de la messe de parois de la vingt huitième jour du mois de
juin l'an 1789 jour de Dimanche dans les églises de Vitru,
Catholiques et Trédon, comme appert de l'original du dit Ban
curé du Catholique et de la Trédon prieur curé du Trédon qui
deviennent attachés et Monsieur Balon vicaire général de l'église
Larques et Comte de Ardes ayant donné dispense des autres bans
Comme il parait par les lettres antérieures du quinze juillet 1789 de nos
seigneurs de la Trédon et autres lieux par l'ordonnance de nos
seigneurs de la Trédon et autres lieux le 15 de juillet par l'ordonnance
Lettres de dispense de la Trédon au non parois. Les seigneurs de la Trédon
donnant le canonique au civil, ay d'autre option que celle qui fut donnée
le jour de la publication du ban 28^e juin par Jeanne, entre Jeanne de la Trédon
donnaient leur parois de la Trédon seulement, ainsi que les ordonnances
ont été déclarés à l'ordonnance de la Trédon à elle donnée au long de la
Rose et demoiselle Jeanne Thérèse Beldet en dette du vicar de la Trédon

[illegible]